

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUYANE ET DE MARTINIQUE**

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément de la liste d'aptitude du 20 juillet 2022, et au terme des séances du 27 novembre 2023 et du 21 décembre 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la spécialité de :

BIOLOGIE MÉDICALE - MÉDECIN
(Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ANDRIAMANDIMBISOA	Tojoniaina Herinjaka
2	BEN MAHFOUDH ép. MAATER	Chourouk
3	BOUATTOURA	Abdenour
4	DJROLO	Videhoun Dorine Remalia Gaele
5	DODOSON	Bronislaw Tchestérico
6	KONATÉ	Abdoul Karim
7	LALARIZO RAKOTO	Mahary
8	LANTONANTENAINA	Fidèle Tsany Berthino
9	RAHERITIANA	Todisoa Mahenina

Cette liste complémentaire est valable 18 mois

Fort-de-France, le 22 décembre 2023

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice